MAROLOTEST
Bd du Cormier - Parc d'activité du Cormier - B.P. 20753 -
49307 CHOLET Cedex - FRANCE

TÉL. : (33)0 241 29 29 29 / FAX. : (33)0 241 29 29 30
E-mail : contact@marolotest.com / Web : www.marolotest.com

MANUEL D'INSTRUCTIONS	FOLIO 1 / 8
CRIC DE LEVAGE PNEUMATIQUE	MAJ : 06/12/2012
	V 1.0

LÈVE MOTO PNEUMATIQUE

A CONSERVER

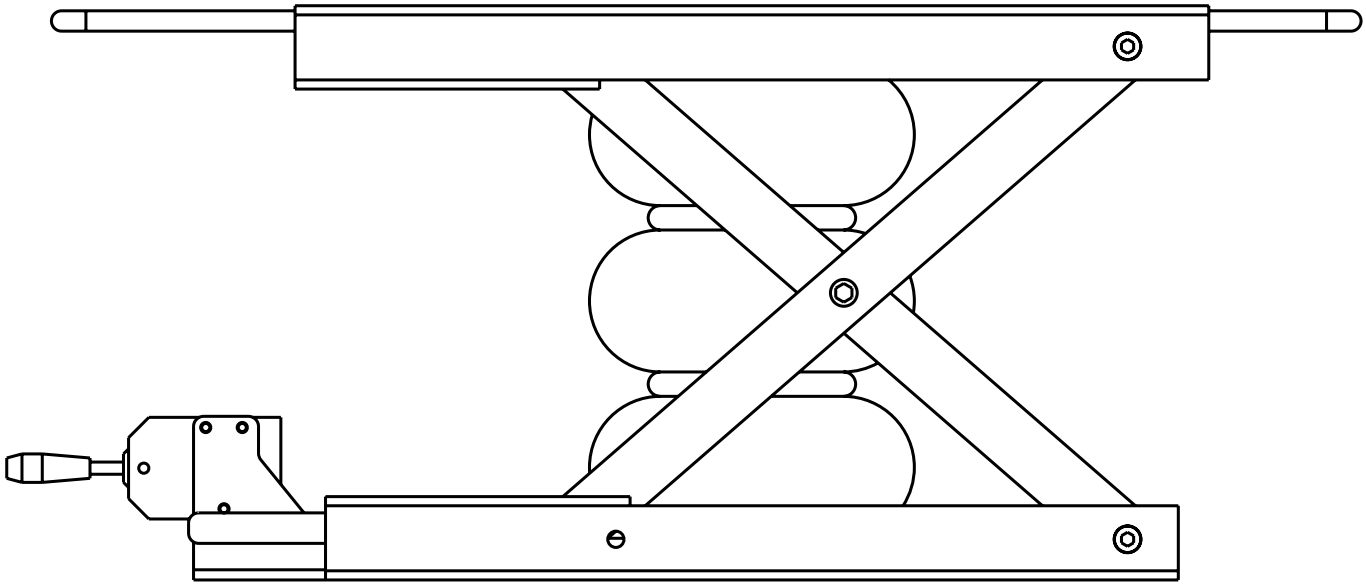

INSTRUCTIONS POUR LE MONTAGE
L'EMPLOI ET L'ENTRETIEN
MANUEL DES PIÈCES DE RECHANGES

Déclaration de conformité

Declaration of conformity

2006/42/CE

Nous soussignés,
(Applicant),

MAROLOTEST S.A.S
Parc d'activités du Cormier B.P 20753
49307 CHOLET Cedex FRANCE

Déclarons sous notre responsabilité que le matériel ci-après :

Catégorie de machine : CRIC DE LEVAGE PNEUMATIQUE
(Categorie of machine)

TYPE : LÈVE MOTO PNEUMATIQUE
(Type)

N° DE SÉRIE. :
(Serial n°)

Ce modèle est reconnu conforme aux exigences essentielles de sécurité et de santé de la directive machines 2006/42/CE qui lui sont applicables
(this model is found to comply with essential safety and health of the Machinery Directive 2006/42/EC which apply.)

Fait à Cholet, le 05 Mai 2010

MAROLOTEST S.A.S
Jean-Luc MARCHAND
P.D.G

Parc d'activités du Cormier - Bd du Cormier - B.P. 20753 - 49307 CHOLET Cedex
Tel. 33(0)2 41 29 29 29 - Fax 33(0)2 41 29 29 30
E-mail: contact@marolotest.com - Site: www.marolotest.com
SAS au capital de 46000 Euros - Code APE 292 D - SIRET 339 938 870 00021

PENDANT LA CONSULTATION DU MANUEL, FAIRE PARTICULIÈREMENT ATTENTION LORSQUE VOUS RENCONTREZ LE SIGNAL DE DANGER SUIVANT :

DANGER

AVERTISSEMENT

ATTENTION

CE SIGNAL INDIQUE LA PRÉSENCE DE CONDITIONS OU DE SITUATIONS DE DANGER PLUS OU MOINS IMPORTANTES.
LES SIGNAUX DE DANGER SONT DE TROIS NIVEAUX :

DANGER

LE NON-RESPECT DE CE SIGNAL ENTRAÎNE DES RISQUES TRÈS GRAVES POUR LA SÉCURITÉ : MORT, DOMMAGES PERMANENTS À MOYEN ET LONG TERME

AVERTISSEMENT

LE NON-RESPECT DE CE SIGNAL PEUT ENTRAÎNER DES RISQUES TRÈS GRAVES POUR LA SÉCURITÉ : MORT, DOMMAGES PERMANENTS À MOYEN ET LONG TERME

ATTENTION

LE NON-RESPECT DE CE SIGNAL PEUT PROVOQUER DES ACCIDENTS OU DES DOMMAGES À LA MACHINE

Le présent manuel traite des précautions à prendre lors de l'installation et de l'utilisation de l'appareil.

Pour votre sécurité, il doit être lu attentivement avant toute utilisation de l'appareil. Veuillez conserver ce manuel soigneusement, il vous sera demandé lors d'une visite d'un organisme de contrôle agréé.

TABLE DES MATIÈRES

1. CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ....4
Consignes :....4
Accessoires de sécurité :....5
Plaque signalétique :....5
Carnet d'entretien :....5
2. CARACTÉRISTIQUES ET INSTALLATION DE L'APPAREIL....5
Caractéristiques techniques :....5
Déballage :....6
Essai, mise en route :....6
Dispositif de sécurité :....6
3.CARACTÉRISITQUES ET UTILISATION DE L'APPAREIL....6
Mise en place :....6
Commandes :....6
4.MAINTENANCE....7
Inspection hebdomadaire :....7
Inspection mensuelle :....7
Inspection annuelle :....7
Incidents éventuels :....7
5.PIÈCES DE RECHANGE....8
Schéma et nomenclature d'ensemble :....8
Schéma de principe de la commande pneumatique :....8
6.ARRÊT ET STOCKAGE DE L'APPAREIL....8
7.MISE AU REBUT....8

1.0
CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

1.1 CONSIGNES :

L'appareil doit être utilisé uniquement pour l'usage pour lequel il a été conçu. Le constructeur ne pourra pas être considéré comme responsable des éventuels dommages et incidents causés :

- Par une mauvaise utilisation de l'appareil.
- Lors du fonctionnement du cric pneumatique pour un usage autre que la levée d'une moto, d'un scooter ou d'un cyclomoteur.
- Suite à une modification ou à un défaut d'entretien de l'appareil.

La suppression ou la modification d'un dispositif de sécurité est une violation des Normes Européennes de Sécurité, et exempte le constructeur de toute responsabilité en cas d'incident.

L'atelier où est installé l'appareil doit être couvert et à l'abri du vent et ne doit pas présenter de risques d'incendie ou d'explosion.

Les opérateurs devront avoir été formés aux diverses manoeuvres et avoir reçu l'autorisation préalable de leur responsable.

Vérifier pendant la montée et la descente qu'il n'y a aucun risque pour les personnes présentes.

NE JAMAIS SOULEVER LE VÉHICULE AVEC UN CRIC SANS AVOIR AU PRÉALABLE BLOQUÉ L'UNE DES ROUES SUR LE PLATEAU D'UN PONT ÉLÉVATEUR OU AU SOL.

1.2 ACCESSOIRES DE SÉCURITÉ :

Pour votre sécurité, le cric pneumatique est livré avec les dispositifs suivants ET IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE LES DÉMONTER :

- Butée mécanique de fin de course de levée maximum.
- Crabot de sécurité mécanique

1.3 PLAQUE SIGNALÉTIQUE :

Le type et le numéro de série de l'appareil qui sont mentionnés sur la plaque signalétique doivent être fournis pour toute commande de pièces de rechanges ou demande d'intervention.

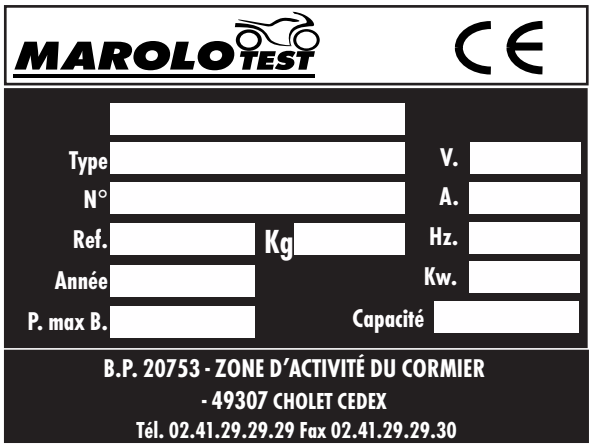

1.4 CARNET D'ENTRETIEN :

Le client doit tenir à jour un carnet d'entretien (voir chapitre 4 "maintenance"). Celui-ci peut être demandé lors d'une visite d'un organisme de contrôle agréé.

2.0 CARACTÉRISTIQUES ET INSTALLATION DE L'APPAREIL

2.1 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Le cric pneumatique objet du présent manuel est un outil destiné à faciliter le travail en amenant le véhicule à hauteur souhaitée.

Niveau sonore < 70 dB.
Poussée : Par vérin pneumatique
Énergie : Pneumatique (6-8 Bar)
Poids : 20 Kg

2.2 DÉBALLAGE :

Les divers accessoires livrés avec l'appareil se trouvent dans le colis attaché sur le plateau. Il peut contenir :
- Tapis caoutchouc de protection
- Une paire de chandelle
- Une cale cross

2.3 ESSAI, MISE EN ROUTE :

- Effectuer une course complète montée et descente à vide cf. 3,2 «COMMANDES».
- Contrôler le fonctionnement des accessoires en option.

2.4 DISPOSITIF DE SÉCURITÉ :

Un dispositif de sécurité automatique, via un crabot et une crémaillère, vous assure la protection antichute.

3.0
CARACTÉRISTIQUES ET UTILISATION DE L'APPAREIL

3.1 MISE EN PLACE :

- Mettre le véhicule en place sur le pont élévateur ou au sol. Fixer l'une des deux roues avec un étau de roue et sangler le véhicule pour assurer sa stabilité.
- Avant de placer le lève moto pneumatique sous le véhicule, vérifier si l'utilisation des chandelles ou de la câle est nécessaire.
- Glisser le cric pneumatique sous le véhicule.
- Lever la commande du distributeur pneumatique jusqu'a la hauteur souhaité. En vous assurant de la stabilité du véhicule. Puis appuyer brievement sur la commande de descente pour positionner le cric en position de sécurité mécanique (crémaillère de sécurité).
- Pour baisser le cric, lever le de quelques centimètres pour libérer la sécurité. Puis appuyer sur la commande de decente en levant la crémaillère de sécurité.

*Ne pas oublier de remettre en sécurité si vous n'avez pas réalisé une descente complète.

DANGER

IL EST IMPÉRATIF DE STABILISER LE VÉHICULE À L'AIDE DE SANGLES.

NE JAMAIS COMMENCER VOTRE TRAVAIL SANS VOUS ÊTRE ASSURE DE LA CONDAMNATION COMPLÈTE DU SYSTÈME ET DE LA STABILITÉ DE LA CHARGE.

3.2 COMMANDES :

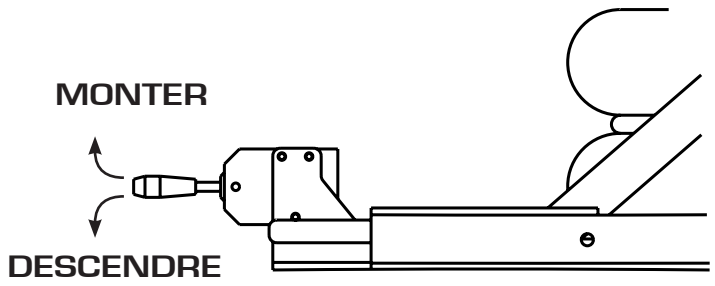

4.0
MAINTENANCE

DANGER

LE CRIC NE DOIT PAS ÊTRE EN CHARGE LORS DES DIVERSES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE OU D'ENTRETIEN.

4.1 INSPECTION HEBDOMADAIRE :

Vérifier :
- la pression d'alimentation,
- la bonne étanchéité du circuit d'alimentation en air comprimé,
- l'étanchéité du soufflet pneumatique.

4.2 INSPECTION MENSUELLE :

Procéder à un nettoyage complet de l'appareil.
Graisser :
- Les galets et leurs chemins de roulement,
- Les axes d'articulation.

4.3 INSPECTION ANNUELLE :

Contrôler :
- Le jeu des articulations,
- Le jeu des bagues de galets,
- L'état des chemins de roulement,
- La présence de fissures éventuelles sur le châssis, croisillons, plateau,
- Le serrage des diverses vis

4.4 INCIDENTS ÉVENTUELS :

INCIDENT	*CAUSE PROBABLE*	*REMÈDE*
Le cric pneumatique ne soulève pas la charge	*Charge à soulever supérieure aux capacités maximales de l'appareil*	*Retirer la charge*
	Pression d'alimentation d'air trop faible	*Vérifier la pression du réseau d'air*
	Fuite sur lé vérin central ou sur le circuit pneumatique	*Remplacer l'élément défectueux*
	Distributeur ne fonctionne pas	*Remplacer l'élément défectueux*
	Coincement mécanique dans le châssis	*Retirer l'élément perturbateur*
Le cric pneumatique monte et redescend seul lorsqu'on lâche la pédale de montée	*Fuite sur le vérin central ou le circuit pneumatique ou le distributeur ne fonctionne pas*	*Remplacer l'élément défectueux*
Le cric pneumatique ne descend pas	*la valve d'échappement reste fermée*	*Mettre le cric en sécurité mécanique, et remplacer l'élément défectueux*
	Crémaillère de sécurité non libérée	*Agir sur le bouton de montée, lever la tringle, puis reprendre la descente*
Le cric pneumatique ne descend pas à fond	*Corps étranger dans la partie mécanique*	*Relever le cric, mettre en sécurité et retirer l'élément extérieur*
	Jeu dans les diverses articulations. Déformation du châssis ou du croisillon	*Régler ou remplacer les éléments défectueux*
Le cric pneumatique manque de stabilité en position haute	*Corps étranger dans la partie mécanique*	*Régler ou remplacer les éléments défectueux*

5.0
PIÈCES DE RECHANGE

5.1 SCHÉMA ET NOMENCLATURE D'ENSEMBLE :

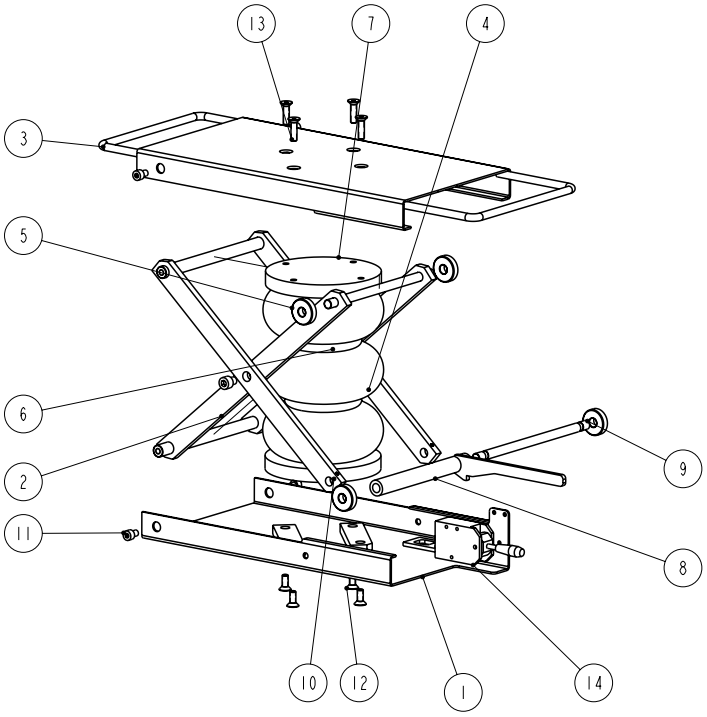

Rep	Désignation	Qté
1	SOCLE	1
2	BRAS INTERIEUR	1
3	PLATEAU	1
4	BRAS EXTERIEUR	1
5	GALET	4
6	VIS CHC M8-12 8.8 TYPE1	2
7	SOUFFLET	1
8	BUTEE	1
9	AXE DEMONTABLE	1
10	VIS BT PL HC M4-10 10.9 TYPE1	2
11	VIS CHC M8-12 10.9 TYPE1	4
12	VIS FHC M8-20 10.9 TYPE1	4
13	VIS FHC M8-30 10.9 TYPE1	4
14	DISTRIBUTEUR	1

5.2 SCHÉMA DE PRINCIPE DE LA COMMANDE PNEUMATIQUE

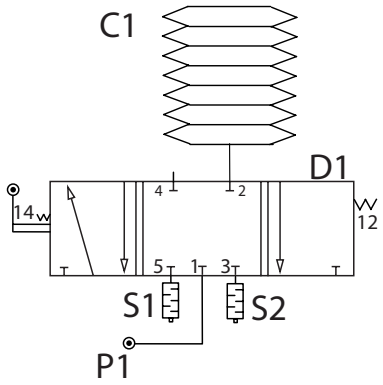

Rep / Mark	Nom
C1	Vérin pneumatique
D1	Distributeur à centre fermé
S1	Bouchon
S2	Silencieux
P1	Arrivée pneumatique

6.0
ARRÊT ET STOCKAGE DE L'APPAREIL

Le cric doit toujours être en position basse.
Graisser les divers axes, points de contact et articulations, galets et chemins de roulement.
Stocker l'appareil sur une surface plane et de niveau, dans une zone couverte, le bâcher en laissant une libre circulation d'air pour éviter la condensation et l'oxydation.

7.0
MISE AU REBUT

En tant que propriétaire légal du cric jusqu'à sa destruction complète, vous pourriez être tenu pour responsable de tout accident pouvant intervenir sur son lieu de stockage.
Nous vous conseillons de rendre l'appareil totalement inopérant en démontant ou en détruisant le vérin pneumatique.
Les divers éléments constitutifs doivent être traités conformément aux normes et directives Européennes.